

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2004**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 19 heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, Mme FELLER Marie-Françoise, BUTTIN René,

M. BALUT André a donné procuration à M. HUYON

M. DUFETELLE Benoît a donné procuration à M. VORBECK,

formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : Mme DERAMBURE Nathalie,

Etaient absents : MM. BOHEC Hervé, CARON Freddy.

M. OBRY Eric a été élu Secrétaire de séance.

M. THERY, de la D.D.E. était également présent.

PREPARATION DU P.L.U.

Le dernier POS établi à Plachy-Buyon date de 1989 ; depuis cette date, 3 modifications ont été mises en œuvre.

Ce P.O.S. ne répond plus aux objectifs de la commune, par suite de l'installation prochaine d'une salle omnisports sur un terrain devant être acheté par la Communauté de Communes, situé en Zone Agricole. De plus, la réglementation actuelle ne permet pas la modification de cette zone.

Monsieur THERY fait le point sur la réglementation actuelle et nous informe qu'à ce jour, il existe 2 procédures, qui sont à l'initiative du Conseil Municipal :

1. Révision simplifiée : sur un terrain bien déterminé et sur lequel une structure à caractère « intérêt général » sera implantée,
2. Révision Générale : actuellement, au niveau de la commune toutes les zones NAR sont construites, il faut donc en déterminer d'autres ; c'est pourquoi une révision générale du POS est à envisager. Ainsi cette révision générale du POS déterminera le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du P.O.S., de soumettre à concertation les études de la révision simplifiée du P.O.S. ; les habitants, associations locales et les autres personnes concernées par la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Plachy-Buyon seront informées par un affichage en mairie, le bulletin municipal, une exposition en mairie, une parution dans un journal local.
- de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'établissement d'un Plan Local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, de soumettre à concertation les études de révision du POS et d'élaboration du PLU ;

les habitants, associations locales et les autres personnes concernées (dont les représentants de la profession agricole) par la révision du POS et l'élaboration du PLU seront informées et associées à l'élaboration du PLU, par :

le bulletin municipal, une exposition en mairie, avec un cahier de doléances sur lequel chacun pourra consigner ses remarques.

EMPLOI SECRETARIAT DE MAIRIE

La secrétaire de mairie étant admise à faire valoir ses droits à la retraite, au 31 mars 2005, après avoir étudié les différentes demandes présentées, c'est la candidature de Mademoiselle Céline GAMBIER, actuellement secrétaire de mairie depuis 4 ans, qui a été retenue.

Elle prendra ses fonctions, pour mise en route, au 1^{er} janvier 2005, à raison de 17 H/hebdomadaires. Au 1^{er} avril 2005, elle sera employée à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

Lettre d'une habitante

Le Maire donne lecture de la lettre de la propriétaire de la maison sise rue de l'Eglise, qui souhaite que la commune prenne en charge le déplacement du regard du compteur d'eau qui se trouvait sous la maison qui a été démolie (maison qui était frappée d'alignement).

A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette cette demande. La commune procédera à la réfection du trottoir.

Cadeau de départ de l'agent CEC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer un bon d'achat de 150.00 € à l'agent CEC dont le contrat est arrivé à échéance le 14 novembre 2004.

Noël des Enfants

Un spectacle, offert par la commune aux enfants du village, aura lieu le 11 décembre 2004.

Participation au spectacle de Noël des enfants du Regroupement Pédagogique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une somme de 385 € à la Coopérative Scolaire du Regroupement Pédagogique de Plachy-Buyon/Prouzel, comme participation au spectacle de Noël pour les enfants du Regroupement. Cette somme sera prélevée à l'article 6232.

Les différentes communes de résidence des enfants seront ensuite débitées de la somme correspondant au prorata du nombre des enfants fréquentant l'établissement scolaire.

Noël des Aînés

Comme chaque année, un colis sera distribué aux aînés de 75 ans et plus le 18 décembre 2004 après-midi.

Regroupement Pédagogique

Le Maire donne lecture

- du compte-rendu du Conseil d'Ecole du Vendredi 5 novembre 2004.
- et d'un courrier de l'Equipe enseignante concernant une demande de mobilier scolaire. Cette demande sera examinée lors du prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30
